

CAHIER DES CHARGES DE PRODUCTION DE COLZA EN PAYS BASQUE ET BEARN

Coopérative Nousté Ekilili



1. Contexte et objectifs généraux

Cultiver du colza pour être valorisé en tourteau et en l'huile. La production de tourteau est une source de protéines locale, tracée et garantie sans OGM, mise à disposition des éleveurs locaux. L'huile issue de la trituration est valorisée en huile végétale pure et en huile alimentaire. La culture de colza est réputée exigeante. La mener de façon économe, c'est par exemple ne pas lui apporter plus ce dont elle a besoin et valoriser au maximum les engrais de ferme.

L'objet de ce cahier des charges est de réunir les conditions de réussite pour la production de colza afin de garantir la réussite économique de la coopérative Nousté Ekilili et de ses producteurs.

Cette production se fera dans le cadre d'un développement d'une agriculture paysanne et durable sur un territoire prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux, économiques, et humains. Le territoire de la coopérative Nousté Ekilili s'étend sur tout le département des Pyrénées Atlantiques.

Cette production permet de répondre à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs : la répartition des volumes de production, la transmissibilité, le travail avec la nature, le développement local, l'autonomie et la qualité des produits.

2. Choix des variétés

Il est préconisé de choisir les variétés de colza en fonction :

- de la résistance aux maladies (phoma, sclérotinia, oïdium)
- de la sensibilité à l'élongation automnale, les variétés capables de repos végétatif au cours de l'hiver minimisent les risques d'élongation et donc de phoma
- de la sensibilité à la verse
- de la teneur en huile
- de la teneur en acide érucique.

Les semences issues de la mutagenèse sont interdites.

L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est interdite.

Les variétés tolérantes aux herbicides sont interdites.

3. Pilotage de la fertilisation et des amendements

→ Contexte

La fertilisation est un élément parmi d'autres de la fertilité des sols. Un sol fertile est d'abord un sol correctement pourvu en eau, meuble et perméable (importance des techniques de travail du sol), riche en éléments nutritifs. Ce sol doit être structuré et vivant. Les plantes cultivées ont par ailleurs des besoins spécifiques liées à leur cycle de développement. On raisonnera à partir de ce potentiel naturel du sol apprécié sur plusieurs années, en relation avec les besoins de la plante. En premier lieu, seront utilisés les engrais de ferme dont dispose directement le paysan, ou les engrais de ferme disponibles localement. Les engrais de ferme assimilables rapidement seront épandus au plus près des besoins de la plante (lisiers et engrais frais). La pluviométrie et les risques de lessivage seront par ailleurs pris en compte.

→ Recommandations

La coopérative conseille que la fertilisation soit établie selon **le plan prévisionnel de fumure** réalisé en début de campagne afin d'évaluer au plus près les besoins de la culture.

Si l'état physique du sol est bon, si l'état calcique (taux de saturation et pH) sont corrects, si la matière organique est en quantité suffisante et évolue bien, alors **on peut envisager des apports minéraux complémentaires d'azote, d'acide phosphorique et de potasse** par exemple.

Il est préconisé de réaliser une pesée de biomasse verte en sortie d'hiver pour organiser les apports d'azote (Voir la règlette colza du Cétiom : <http://regletteazotecolza.fr/#/etape1>).

Les apports d'azote seront obligatoirement fractionnés.

L'épandage de boues de station d'épuration est interdit sur la parcelle pour l'année culturale concernée et rétroactivement sur 10 ans.

Cf annexe 1,2,3.

4. Réductions de contaminations d'origine phytosanitaire

→ Contexte

L'objectif est de ne pas favoriser les conditions aggravantes de risques de contamination d'origine naturelles et le cas échéant d'en sortir.

Des pratiques agricoles tendent à accroître les facteurs d'aggravation des risques dus à l'utilisation de produits d'origines phytosanitaires :

- raccourcissement des rotations
- choix de variétés sensibles
- parcelles aux dimensions trop élevées
- utilisation importante de fertilisation minérale
- irrigation
- sur-densité
- abandon des apports organiques
- importance exagérée donnée aux aspects visuels

→ Recommandations

Les pratiques culturales devront limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Les pratiques culturales préventives seront favorisées, labour, techniques culturales simplifiées et semis directs dans le cadre d'une rotation de culture par exemple.

La mise en place de rotations d'une durée minimum de 3 ans.

Si toutes ces précautions sont prises et insuffisantes, l'utilisation de produits phytosanitaires peut alors être envisagée (les utilisations préventives ou d'assurance systématiques sont déconseillées).

Le traitement herbicide n'est pas préconisé, dans le cas où son intérêt est rendu indispensable à la culture **il pourra être utilisé une seule fois.**

L'utilisation des néonicotinoïdes est interdite.

Il est interdit d'utiliser du glyphosate sur une parcelle dont l'année culturale est destinée à du colza.

Les produits utilisés disposent d'une Autorisation de Mise sur le Marché. L'utilisation des produits phytosanitaires se fera strictement aux doses et usages indiqués pour le produit concerné. Dès que possible, ces produits seront utilisés à demi-dose ou dose réduite.

A titre indicatif, la mise en place d'une bande tampon enherbée de 5 m minimum en bordure de tous les cours d'eau est obligatoire. La largeur de la zone non traitée mentionnée sur l'étiquette du produit utilisé doit être respectée.

Les délais préconisés par les fabricants de produits phytosanitaires doivent être respectés et **aucun produit ne doit être utilisé au plus tard trois mois avant la récolte.**

Le producteur aura suivi la formation Certiphyto. *Cf annexe 3.*

5. Stockage et transport de la récolte

→ Recommandations pour la production d'huile alimentaire

Après récolte, dans l'attente des résultats d'analyse, le stockage à la ferme devra se faire dans des conditions visant à éviter les contaminations de stockage. Il est préconisé de protéger l'unité de stockage des nuisibles extérieurs de type, oiseaux, avec des filets sur les remorques ou par l'utilisation de big bag. Le lieu de stockage doit être couvert, sec, aéré et protégé. Le stockage au sol est déconseillé. **Les insecticides de stockage ne pourront être utilisés pour des risques de contamination de l'huile, seul un dispositif de ventilation pourra être mis en place.**

L'état et l'origine des sacs de stockage devront être vérifiés. Il y a un risque de communication de l'odeur qui pourra se retrouver dans l'huile. **Les sacs servant aux semences sont formellement interdits.**

Durant l'entreposage le contrôle devra permettre de vérifier l'absence de moisissures. Elles entraîneraient des risques de mycotoxines, d'acidité et de mauvais goût dans l'huile. Le producteur en charge du contrôle devra procéder au retrait des lots douteux.

Le triage est recommandé avec des grilles adaptées à la graine de colza. Les résidus du triage seront aspirés.

Les graines de colza devront impérativement comporter un taux d'humidité maximum de 9%. Dans le cas contraire le séchage des graines sera rendu obligatoire. Dans le cadre de l'utilisation d'un séchoir à combustion indirecte avec fioul ou biomasse, un contrôle de la circulation de la fumée devra être effectué. La fumée ne doit pas rentrer en contact avec les graines.

Afin d'éviter tous risques de contaminations croisées, chaque producteur devra procéder au contrôle de propreté de la benne utilisée pour le transport des graines de tournesol. Ces contenants ne doivent pas être des sources de contamination chimique (résidus du transport précédent) ou d'origine naturelle (fientes d'oiseaux, résidus de transport de fumier, etc.). Pour ce faire, quelques précautions sont à respecter :

- Utiliser des contenants destinés au transport de matière alimentaire.
- Balayer systématiquement ou laver les contenants de stockage et transport avant la première livraison.
- Vérifier la propreté des contenants.
- Les matériaux de types galva, béton et cuivre sont interdits. En effet le procédé de galvanisation crée un revêtement sur le métal qui interdit la rouille. Ce revêtement contient du zinc, qui peut être toxique lorsqu'il est consommé. Par conséquent les remorques en matériaux galvanisés devront être en bon état.

6. Modalité de fixation du prix d'achat

Après le pressage des graines, la coopérative Nousté Ekilili se proposera comme acheteur de l'huile pour les débouchés Huile Végétale Pure ou huile alimentaire. Le prix d'achat de l'huile sera fixé une fois l'année culturale passée.

La commercialisation du tourteau reste à la charge du producteur.

7. Document de suivi et engagement

Le paysan s'engage à respecter le présent cahier des charges et notamment :

- à respecter les conditions de choix des variétés.
- à tenir une traçabilité des modalités de culture mises en œuvre.
- à intégrer une démarche participative consistant notamment à assister au moins 1 fois/an
- à une réunion technique et à participer aux formations qui lui sont proposées.
- à participer à la réunion plénière annuelle à laquelle l'ensemble des coopérateurs seront invités.

La localisation de la production :

Nom, Prénom (l'agriculteur ou le représentant de la Société le cas échéant) :

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

PLAN DE FUMURE COLZA – Annexe 1

Évaluation du poids frais :

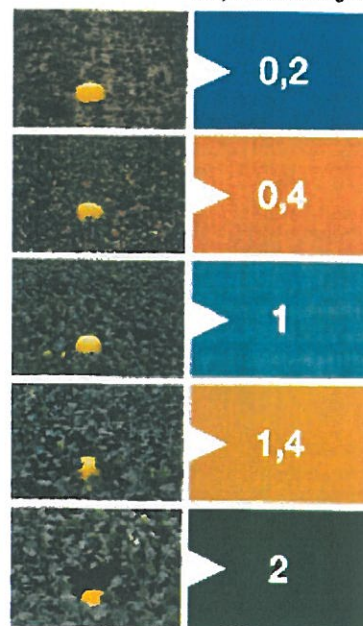
- Méthode de la pesée

Méthodologie:

- Prélever le colza sur des placettes représentatives de la parcelle 1m² chacune,
- 2 placettes si la parcelle est homogène et 4 placettes si la parcelle est hétérogène, en évitant les bordures,
- Couper le colza au ras du sol
- Peser afin d'estimer le poids frais du colza sur la parcelle (en kg/m²)

- Méthode visuelle

Correspondance
en poids frais kg/m²



Dose d'azote à apporter après l'évaluation du poids frais – Annexe 2:

Résultat de la pesée ou aspect du colza		SOLS (argileux, limoneux moyens, sableux, alluvions caillouteuses) SUPERFICIELS ou PEU PROFONDS						SOLS (argileux, limoneux, touyas) PROFONDS					
		Avec MO			Sans MO			Avec MO			Sans MO		
		Objectifs de rendements (q/ha)											
Grosceur du colza (15/12 et 15/01)	Poids frais (kg / m2)	≤ 30	30 à 40	≥ 40	≤ 30	30 à 40	≥ 40	≤ 30	30 à 40	≥ 40	≤ 30	30 à 40	≥ 40
Petit colza	< 0.40	140	180	-	180	220	-	110	150	-	150	190	
	0.60	130	170	-	170	210	-	100	140	-	140	180	-
	0.80	120	150	190	160	190	230	90	120	160	130	160	200
Colza moyen	1	110	140	170	150	180	210	80	110	140	120	150	180
	1.20	90	130	160	130	170	200	60	100	130	100	140	170
	1.40	80	110	150	120	150	190	50	80	120	90	120	160
Gros colza	1.70	60	90	130	100	130	170	30	60	100	70	100	140
	2	40	70	110	80	110	150	10	40	80	50	80	120
	2.30	20	60	90	60	100	130	0	30	60	30	70	100
	2.60	0	40	70	40	80	110	0	10	40	10	50	80

Coefficient disponibilité des engrais organiques

Type d'effluents	Fin d'été - Automne
Fumiers bovins, ovins, caprins et équins	0,20
Fumiers porcins	0,30
Composts de fumiers de bovins	0,05
Fumiers de palmipèdes	0,50
Fumiers de volailles	0,50
Lisiers bovins et ovins	0,40
Lisiers porcins	0,50
Lisiers autres espèces et fientes	0,50
Lixiviats et purins	0,40
Boues urbaines compostées	0,05
Boues urbaines liquides	0,40
Effluents vinicoles	0,4

Annexe : 3

Modèle de cahier de traçabilité de la fertilisation et des produits phytosanitaires

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Dans le cadre des sociétés, représenté par :

Adresse :

Commune :

Traçabilité de la fertilisation

Numéro de l'ilot	Date d'épandage	Produit employé	Quantité (tonne, Kg ou m3/ ha)	Équivalent N P K apporté

Traçabilité des produits phytosanitaires

Numéro de l'ilot	Date d'épandage	Produit employé	Dose (Kg ou l /ha)	Dose homologuée (Kg ou l /ha)

Le soussigné déclare sous sa responsabilité avoir effectué sur les ilots de culture les seuls traitements énumérés ci-dessus selon les périodes et les modalités rapportées.

À :

Date :

Signature de l'agriculteur :